

Les trente et un instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) accueillent, à la rentrée 2007, plus de 69 100 étudiants et professeurs stagiaires (44 780 sont inscrits en première année et 24 360 en seconde) et 1 490 professeurs titulaires qui se destinent à l'enseignement spécialisé.

La baisse des effectifs – amorcée en 2003 – se poursuit à la rentrée 2007 (- 5 %) mais dans une proportion plus faible qu'en 2006, année de la plus forte baisse enregistrée depuis la création des IUFM. Elle concerne près de neuf IUFM sur dix.

La baisse affecte, en 2007, la première année de formation en IUFM (- 8 %) et, plus particulièrement, la première année du second degré (- 13 %).

Pour la première fois, le nombre d'étudiants inscrits en première année de CAPES est équivalent (près de 19 000) à celui des étudiants se destinant au professorat des écoles. Les IUFM permettent à 860 étudiants bénéficiant d'une dispense et à 2 600 assistants d'éducation de préparer un concours d'enseignement.

Parmi les étudiants préparant un concours d'enseignement en première année d'IUFM, 52 % étaient inscrits l'année précédente à l'université, essentiellement dans une formation de niveau bac + 3 ou bac + 4.



Les instituts universitaires de formation des maîtres 2007-2008

Les IUFM¹ accueillent 44 780 étudiants de première année préparant un concours d'enseignement et 24 360 fonctionnaires stagiaires de seconde année. Ils assurent aussi la formation de 1 490 fonctionnaires titulaires qui se destinent à l'enseignement spécialisé : le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire (CAPSAIS) remplacé progressivement par le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) pour le premier degré, le certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH) pour le second degré.

À la fin de la première année les étudiants peuvent passer plusieurs types de concours externes ou internes d'enseignement dans des établissements publics ou privés sous contrat² :

- du premier degré : le concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) ;
- du second degré : le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) public ou privé sous contrat,

1. Les IUFM intègrent progressivement les universités depuis le 1^{er} janvier 2007 (voir l'encadré ci-contre). Dans SISE, tous les IUFM sont considérés en 2007-2008 comme des établissements.

2. CAFEP : certificat d'aptitude aux fonctions de maître ou de documentaliste dans les classes du second degré sous contrat.

le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) public ou privé sous contrat, le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) public ou privé sous contrat, le certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) public ou privé sous contrat, le concours de conseiller principal d'éducation (CPE).

Les stagiaires de seconde année suivent une année de certification correspondant au concours qu'ils ont réussi (y compris l'agrégation).

Le fichier de couplage SISE-universités et SISE-IUFM résulte de l'appariement sur l'identifiant national de l'étudiant (INE) des fichiers SISE-universités 2006-2007 et SISE-IUFM de 2007-2008.

Seules les inscriptions principales sont conservées. Dans le cas où un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements, c'est l'inscription de niveau le plus élevé qui est retenue. Si un étudiant a plusieurs inscriptions de même niveau dans plusieurs établissements, une seule de ces inscriptions est conservée.

En 2007, les effectifs en IUFM diminuent à nouveau

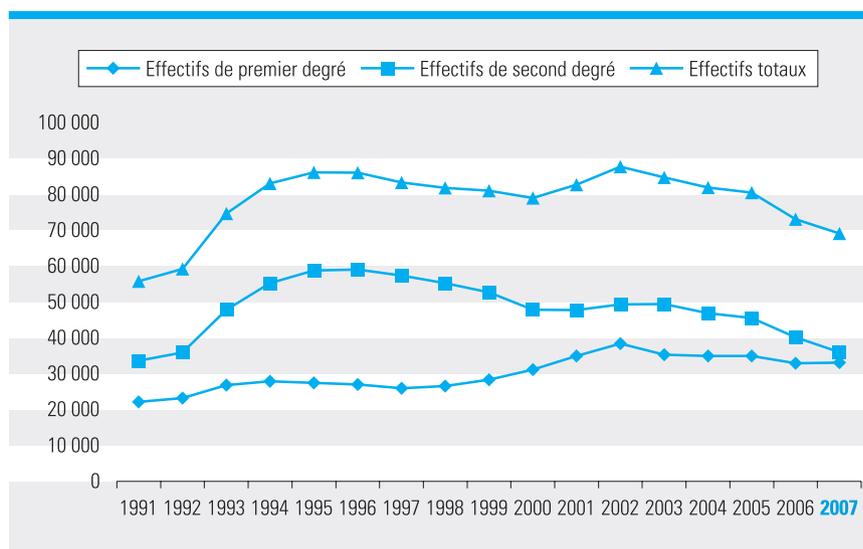
À la rentrée 2007, la baisse des effectifs des trente et un IUFM se poursuit (- 5 %) mais dans une moindre proportion qu'en 2006, année de la plus forte diminution (- 9 %)

enregistrée depuis la généralisation des IUFM en 1991.

La situation diffère selon qu'il s'agit de concours du premier ou du second degré. Depuis la rentrée 1998, les effectifs d'étudiants et de stagiaires du premier degré se rapprochent de ceux du second degré. En 2007, on compte 33 000 étudiants du premier degré et 36 000 étudiants du second degré (graphique 1).

À l'exception des IUFM de Grenoble, de Guyane, de Martinique et du Pacifique où les effectifs augmentent de façon modérée (entre 1 % et 5 %), la baisse du nombre d'étudiants et de stagiaires est généralisée dans tous les autres instituts. Elle atteint jusqu'à - 15 % (IUFM de Corse) et, pour trois d'entre eux (Clermont-Ferrand, Nantes, Rouen), elle est supérieure à 10 % (tableau 1).

GRAPHIQUE 1 – Évolution des effectifs inscrits en IUFM depuis 1991



Source : DEPP-SISE

TABLEAU 1 – Évolution des effectifs inscrits en IUFM depuis 1991-1992 (hors formations spécialisées des professeurs titulaires du premier et du second degré)

IUFM	1991-1992	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Évolution 2007/2006 %
Aix-Marseille	2 315	3 867	3 563	3 551	3 389	3 168	- 7 %
Amiens	1 593	2 307	2 111	2 192	1 968	1 932	- 2 %
Besançon	1 324	1 656	1 604	1 597	1 371	1 320	- 4 %
Bordeaux	2 524	4 434	3 770	3 760	3 269	3 087	- 6 %
Caen	1 491	2 011	1 664	1 518	1 413	1 359	- 4 %
Clermont-Ferrand	1 053	1 926	1 711	1 649	1 447	1 295	- 11 %
Corse	292	282	351	313	302	258	- 15 %
Dijon	1 255	2 300	1 786	1 955	1 651	1 499	- 9 %
Grenoble	2 121	2 533	2 658	2 600	2 130	2 148	1 %
Lille	4 811	6 574	5 931	6 606	6 137	5 900	- 4 %
Limoges	529	832	1 047	883	765	727	- 5 %
Lyon	2 930	4 583	4 512	4 230	4 105	3 833	- 7 %
Montpellier	1 796	3 369	3 320	3 464	2 931	2 758	- 6 %
Nancy-Metz	2 829	3 909	3 249	3 141	2 694	2 607	- 3 %
Nantes	1 964	3 309	2 941	3 340	3 084	2 746	- 11 %
Nice	1 472	2 056	1 876	2 085	2 054	1 899	- 8 %
Orléans-Tours	2 055	3 187	2 849	2 735	2 463	2 377	- 3 %
Poitiers	1 294	1 973	1 942	1 977	1 724	1 654	- 4 %
Reims	1 299	1 760	1 701	1 706	1 516	1 456	- 4 %
Rennes	2 518	3 613	3 321	3 095	2 791	2 543	- 9 %
Rouen	1 738	2 639	2 258	2 236	2 024	1 824	- 10 %
Strasbourg	1 952	2 990	2 609	2 619	2 247	2 092	- 7 %
Toulouse	2 445	3 956	3 758	3 439	3 002	2 721	- 9 %
Total province	43 600	66 066	60 532	60 691	54 477	51 203	- 6 %
Paris	2 862	6 319	5 123	4 991	4 714	4 380	- 7 %
Créteil	3 725	5 535	4 974	4 688	4 279	4 196	- 2 %
Versailles	4 421	6 325	6 109	7 039	6 512	6 305	- 3 %
Total Île-de-France	11 008	18 179	16 206	16 718	15 505	14 881	- 4 %
France métropolitaine	54 608	84 245	76 738	77 409	69 982	66 084	- 6 %
Guadeloupe			332	474	483	479	- 1 %
Guyane			246	373	433	438	1 %
Martinique			390	519	514	535	4 %
Total Antilles-Guyane	447	771	968	1 366	1 430	1 452	2 %
La Réunion	726	1 052	1 129	1 278	1 186	1 079	- 9 %
Total DOM	1 173	1 823	2 097	2 644	2 616	2 531	- 3 %
France métropolitaine + DOM	55 781	86 068	78 835	80 053	72 598	68 615	- 5 %
Pacifique		119	189	438	495	520	5 %
France	55 781	86 187	79 024	80 491	73 093	69 135	- 5 %
France (y compris professeurs titulaires spécialisés)			80 373	82 003	74 656	70 620	- 5 %

* Source : enquête DGES

** Source : enquête DEPP

*** Source : enquête DEPP-SISE hors spécialisation des professeurs titulaires du premier degré depuis 2000 et hors spécialisation des professeurs titulaires du second degré depuis 2004-2005.

La baisse du nombre d'étudiants de première année s'accroît

En première année, la baisse du nombre d'étudiants, amorcée en 2005 (- 1 % puis - 4 % en 2006) s'accroît en 2007 (- 8 %). Il s'agit de la plus forte baisse enregistrée depuis la rentrée 2000.

La situation est contrastée selon qu'il s'agit de préparations aux concours du premier ou du second degré. En 2007, la baisse du nombre d'étudiants préparant un concours du second degré – qui représente 58 % de l'effectif total de première année – s'amplifie (- 13 % après - 8 % en 2006). Elle n'est pas compensée par l'évolution du nombre d'étudiants se destinant au professorat des écoles dont le nombre se stabilise depuis trois années (graphique 2).

Les préparations aux concours du second degré sont particulièrement affectées par la baisse des effectifs

En 2007, la baisse des effectifs concerne toutes les préparations aux concours du second degré que ce soit pour l'enseignement dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat. Cette diminution des effectifs s'observe dans tous les types de préparations aux concours du second degré public (tableau 2). Elle est importante pour les CAPET (- 31 %) et pour les CAPLP (- 22 %). Dans les CAPES,

qui rassemblent 75 % des étudiants, la baisse est de 9 %. En forte diminution depuis 2004 (- 15 % au cours des trois dernières années), le nombre d'étudiants inscrits en première année de CAPES égale en 2007 celui des étudiants se destinant au professorat des écoles à un niveau proche de 19 000 (graphique 3). La baisse concerne la majorité des spécialités de CAPES à l'exception de la philosophie (+ 9 %) et des langues régionales (+ 20 %) où les effectifs sont peu nombreux. Elle varie de - 3 % pour la spécialité histoire-géographie à - 24 % pour l'éducation musicale.

Le nombre d'étudiants se destinant à l'enseignement dans des établissements privés (CAFEP) (voir note 2 p. 1) diminue à nouveau en 2007 (- 13 %) après une stagnation en 2006 (1 %). Cette baisse affecte toutes les préparations aux concours et en particulier les CAPES (- 14 %) (tableau 3).

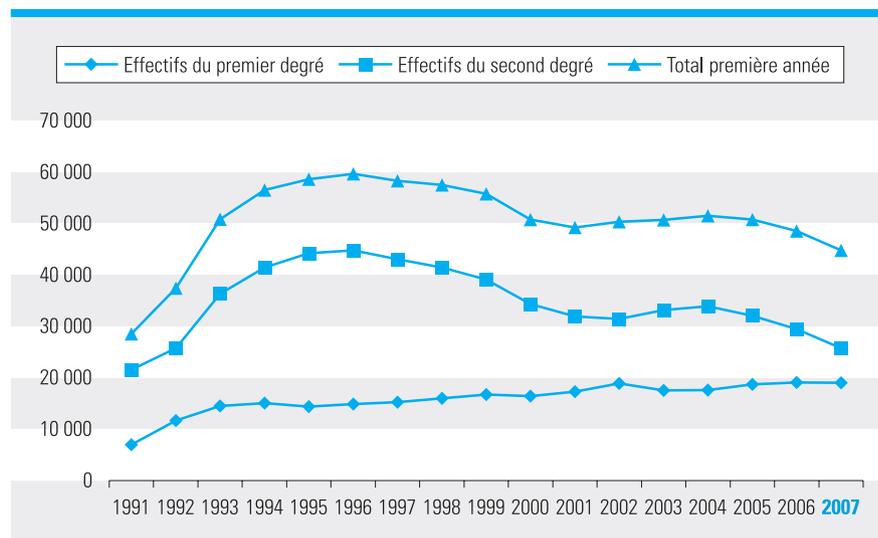
Dans près de huit IUFM sur dix en 2007, les préparations aux concours du second degré concentrent la majorité des étudiants. Dans deux IUFM (contre quatre en 2006, six en 2005 et dix en 2004), plus de 70 % des étudiants de première année préparent un concours du second degré (avec un maximum de 86 % pour l'IUFM de Paris). Bien que les préparations au CRPE et au CAPES s'équilibrent en termes de nombre d'étudiants au niveau national (42 %), les préparations au CAPES sont majoritaires dans neuf IUFM ; à l'IUFM de Paris en particulier, elles représentent 80 % des effectifs étudiants. Les préparations au CRPE sont majoritaires dans quinze IUFM ; à l'IUFM de Versailles, elles représentent 63 % des effectifs étudiants et 82 % à l'IUFM de la Guyane, où l'offre de formation en second degré est peu étendue.

Les préparations au CAFEP sont plus fréquentes dans les IUFM de Rennes (12 %), de Nantes (11 %), de Lyon et de Paris (7 %) (tableau 4).

2 % des étudiants bénéficient d'une dispense à l'entrée en IUFM

Parmi les 860 étudiants bénéficiant d'une dispense à l'entrée en IUFM (voir l'encadré p.6), plus de 66 % d'entre eux se destinent

GRAPHIQUE 2 – Évolution des effectifs de première année d'IUFM



Source DEPP-SISE

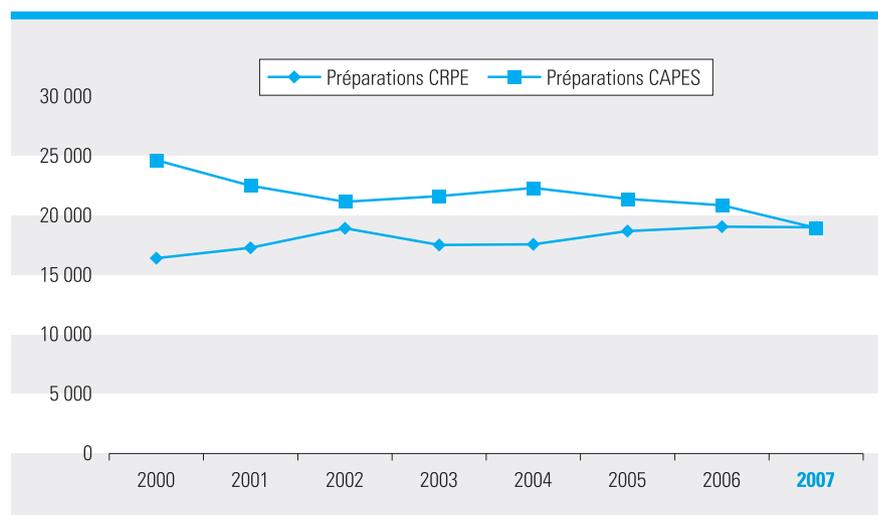
TABLEAU 2 – Répartition des étudiants de première année d'IUFM selon les différents concours de recrutement

France entière

Concours	2006-2007		2007-2008		Évolution en %
	Effectifs	%	Effectifs	%	
CRPE	19 067	39	18 999	42	0
Total premier degré	19 067	39	18 999	42	0
CAPES	20 871	43	18 966	42	- 9
<i>dont enseignement public</i>	19 202	40	17 527	39	- 9
CAPEPS	3 834	8	3 095	7	- 19
<i>dont enseignement public</i>	3 574	7	2 862	6	- 20
CAPET	1 267	3	889	2	- 30
<i>dont enseignement public</i>	1 182	2	811	2	- 31
CAPLP	2 311	5	1 813	4	- 22
<i>dont enseignement public</i>	2 190	5	1 700	4	- 22
CPE	1 196	2	1 011	2	- 15
<i>dont enseignement public</i>	1 196	2	1 011	2	- 15
Total second degré	29 479	61	25 774	58	- 13
<i>dont enseignement public</i>	27 344	56	23 911	53	- 13
Total	48 546	100	44 773	100	- 8

Source DEPP-SISE

GRAPHIQUE 3 – Évolution des effectifs de première année de CRPE et de CAPES



Source DEPP-SISE

au professorat des écoles. Les dispenses accordées concernent pour 45 % les « parents élevant ou ayant élevé au moins trois enfants » et les étudiants ayant un

« niveau bac + 2, ayant au moins cinq ans de pratique professionnelle pour les sections et options du CAPLP où il n'existe pas de licence » (22 %).

Les étudiants bénéficiant d'un contrat de droit privé ainsi que les parents « élevant ou ayant élevé au moins trois enfants » se destinent essentiellement au professorat des écoles (respectivement 97 % et 77 %). Près de sept sportifs de

haut niveau sur dix préparent le professorat des écoles.

La totalité des dispenses « baccalauréat professionnel et sept ans d'activité professionnelle » et « CAP-BEP et huit ans d'activité professionnelle » concerne les

étudiants préparant un CAPLP. C'est également à ce concours que se destine la majorité des étudiants ayant un bac + 2 ou les cadres ayant cinq ans de pratique professionnelle (tableau 5).

TABLEAU 3 – Répartition des étudiants de première année d'IUFM selon les différents concours de recrutement de l'enseignement privé

France entière

Concours	2006-2007		2007-2008		Évolution
	Effectifs	%	Effectifs	%	
CAPES	1 669	78 %	1 439	77 %	- 14 %
CAPEPS	260	12 %	233	13 %	- 10 %
CAPET	85	4 %	78	4 %	- 8 %
CAPLP	121	6 %	113	6 %	- 7 %
Total second degré	2 135	100 %	1 863	100 %	- 13 %

Source : DEPP-SISE

Les IUFM accueillent près de 2 600 assistants d'éducation

À la rentrée 2007, près de 2 600 assistants d'éducation sont accueillis dans les trente et un IUFM pour préparer un concours d'enseignement. Un quart d'entre eux sont inscrits dans les IUFM de Lille ou de Paris (respectivement 18 % et 7 %).

TABLEAU 4 – Répartition des effectifs inscrits en première année en 2007-2008 par IUFM

IUFM	Premier degré		Second degré									Total	Part du 1 ^{er} degré	Part des CAPES	Part du 2 nd degré
	CRPE	%	CAPES	%	CAPEPS	CAPET	CAPLP	CPE	Total	%	dont CAFEP				
Aix-Marseille	919	5 %	943	5 %	131	53	120	72	1 319	5 %		2 238	41 %	42 %	59 %
Amiens	652	3 %	308	2 %	77	13	21	31	450	2 %	17	1 102	59 %	28 %	41 %
Besançon	422	2 %	288	2 %	84	38	50	31	491	2 %	20	913	46 %	32 %	54 %
Bordeaux	759	4 %	1 060	6 %	171	29	43	39	1 342	5 %	131	2 101	36 %	50 %	64 %
Caen	436	2 %	404	2 %	73			35	538	2 %	26	974	45 %	41 %	55 %
Clermont-Ferrand	352	2 %	319	2 %	82	19	41	15	476	2 %	38	828	43 %	39 %	57 %
Corse	117	1 %	68	0 %	4			10	82	0 %		199	59 %	34 %	41 %
Dijon	347	2 %	415	2 %	125	29	16	33	618	2 %	20	965	36 %	43 %	64 %
Grenoble	470	2 %	556	3 %	52	18	16	21	663	3 %	51	1 133	41 %	49 %	59 %
Lille	2 077	11 %	1 656	9 %	227	84	207	50	2 224	9 %	250	4 301	48 %	39 %	52 %
Limoges	206	1 %	253	1 %	38	5	12	10	318	1 %	11	524	39 %	48 %	61 %
Lyon	794	4 %	1 205	6 %	346	48	145	81	1 825	7 %	193	2 619	30 %	46 %	70 %
Montpellier	719	4 %	768	4 %	170	40	92	54	1 124	4 %	73	1 843	39 %	42 %	61 %
Nancy-Metz	668	4 %	670	4 %	116	38	92	29	945	4 %	32	1 613	41 %	42 %	59 %
Nantes	767	4 %	660	3 %	188	26	62	44	980	4 %	185	1 747	44 %	38 %	56 %
Nice	643	3 %	518	3 %	46	25	26	19	634	2 %	24	1 277	50 %	41 %	50 %
Orléans-Tours	792	4 %	520	3 %	53	22	8	26	629	2 %	26	1 421	56 %	37 %	44 %
Poitiers	511	3 %	371	2 %	98	9	35	22	535	2 %	18	1 046	49 %	35 %	51 %
Reims	540	3 %	260	1 %	99	13	4	15	391	2 %	23	931	58 %	28 %	42 %
Rennes	623	3 %	1 007	5 %	157	38	46	31	1 279	5 %	220	1 902	33 %	53 %	67 %
Rouen	518	3 %	430	2 %	81	13	37	24	585	2 %	26	1 103	47 %	39 %	53 %
Strasbourg	489	3 %	645	3 %	60	35	67	26	833	3 %	48	1 322	37 %	49 %	63 %
Toulouse	566	3 %	781	4 %	115	67	183	49	1 195	5 %	78	1 761	32 %	44 %	68 %
Total province	14 387	76 %	14 105	74 %	2 593	662	1 358	758	19 476	76 %	1 510	33 863	42 %	42 %	58 %
Paris	483	3 %	2 811	15 %	47	61	8	104	3 031	12 %	234	3 514	14 %	80 %	86 %
Créteil	828	4 %	515	3 %	149	42	127	22	855	3 %		1 683	49 %	31 %	51 %
Versailles	2 258	12 %	794	4 %	213	71	164	58	1 300	5 %	115	3 558	63 %	22 %	37 %
Total Île-de-France	3 569	19 %	4 120	22 %	409	174	299	184	5 186	20 %	349	8 755	41 %	47 %	59 %
Total France métro	17 956	95 %	18 225	96 %	3 002	836	1 657	942	24 662	96 %	1 859	42 618	42 %	43 %	58 %
Guadeloupe	209	1 %	76	0 %	26		14	17	133	1 %		342	61 %	22 %	39 %
Guyane	200	1 %	24	0 %		13	6		43	0 %		243	82 %	10 %	18 %
La réunion	239	1 %	280	1 %	43	25	112	26	486	2 %	4	725	33 %	39 %	67 %
Martinique	184	1 %	174	1 %			18	26	218	1 %		402	46 %	43 %	54 %
Total DOM	832	4 %	554	3 %	69	38	150	69	880	3 %	4	1 712	49 %	32 %	51 %
Total France métro + DOM	18 788	99 %	18 779	99 %	3 071	874	1 807	1 011	25 542	99 %	1 863	44 330	42 %	42 %	58 %
Pacifique	211	1 %	187	1 %	24	15	6		232	1 %		443	48 %	42 %	52 %
Total France entière	18 999	100 %	18 966	100 %	3 095	889	1 813	1 011	25 774	100 %	1 863	44 773	42 %	42 %	58 %

Source : DEPP-SISE

TABLEAU 5 – Répartition des dispenses à l'entrée en IUFM en 2007

Concours préparés	Bac pro et 7 ans d'expérience professionnelle	CAP-BEP et 8 ans d'expérience professionnelle	Bac + 2 et 5 ans d'expérience professionnelle	Cadre plus de 5 ans	Parents de 3 enfants et plus	Sportifs de haut niveau	Contrat de droit privé	Autres dispenses	Total
1 ^{er} degré (CRPE)			85		299	15	138	29	566
2 nd degré	12	27	103	34	91	7	4	19	297
Total	12	27	188	34	390	22	142	48	863
	1 %	3 %	22 %	4 %	45 %	3 %	16 %	6 %	100 %

Source : DEPP-SISE

Près de six assistants d'éducation sur dix se destinent à l'enseignement dans le second degré. Parmi ceux-ci, ce sont les préparations aux CAPES qui accueillent la majorité des assistants (35 %). Les CAPES les plus prisés sont ceux de langues vivantes étrangères (17 %) et d'histoire-géographie (16 %). En particulier pour les CAPES de langues, les assistants d'éducation s'inscrivent principalement aux concours correspondant aux spécialités d'anglais et d'espagnol.

Près de sept assistants d'éducation sur dix sont des femmes. Elles se destinent pour 42 % au professorat des écoles et pour 36 % au CAPES (tableau 6).

Les étudiants de première année suivaient essentiellement des formations de niveau bac + 3 ou bac + 4

52 % des étudiants préparant un concours d'enseignement en IUFM étaient inscrits dans une université ou un établissement assimilé³ l'année précédente (voir encadré p. 6). Cette situation est identique (53 %) parmi ceux qui se destinent au professorat des écoles et ceux qui préparent un CAPES (tableau 7).

Parmi les étudiants inscrits en IUFM en 2007 et présents à l'université l'année précédente, 86 % suivaient une formation de niveau bac + 3 ou bac + 4 (respectivement 59 % et 28 %), 13 % une formation de niveau supérieur ou égal à bac + 5 et 1 % une formation de niveau maximum bac + 2.

Le niveau d'entrée varie selon qu'il s'agit de concours du premier ou du second degré. Les étudiants préparant le concours de professeurs des écoles proviennent essentiellement de licence (81 %) et seulement 14 % d'une première année de master ou de maîtrise. Un petit nombre d'entre eux suivait une formation de niveau bac + 5 et plus (3 %). Deux étudiants sur trois préparant le CRPE étaient inscrits en 2006 dans une licence de lettres, langues et sciences humaines (38 % en sciences humaines et sociales, 17 % en lettres, arts, sciences du langage et 11 %

3. On considère ici les établissements recensés dans SISE : universités, universités de technologie, INP, Institut polytechnique de Grenoble, Paris Dauphine, CUFR Albi, INALCO, IEP de Paris, Observatoire de Paris, Institut de physique du globe et leurs différentes composantes (IUT, écoles d'ingénieurs internes ou rattachées, etc.)

TABLEAU 6 – Les assistants d'éducation inscrits en première année d'IUFM en 2007

Premier degré	Prép. CRPE	Femmes		Hommes		Total	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
	Prép. CAPES	619	36 %	289	34 %	908	35 %
	Prép. CAPET	11	1 %	26	3 %	37	1 %
	Prép. CPE	250	14 %	63	7 %	313	12 %
	Prép. EPS	60	3 %	125	15 %	185	7 %
	Prép. PLP	62	4 %	69	8 %	131	5 %
Second degré	Total	1 002	58 %	572	67 %	1 574	61 %
Total		1 732	100 %	848	100 %	2 580	100 %
		67 %		33 %		100 %	

Source : DEPP-SISE

TABLEAU 7 – Situation en 2006-2007 des inscrits en première année d'IUFM en 2007-2008

Concours préparés		Situation des étudiants en 2006-2007				Ensemble des inscrits en 1 ^{ère} année d'IUFM en 2007-2008	
		Non inscrits en université		Inscrits en université		Effectifs	%
		Effectifs	%	Effectifs	%		
Premier degré	CRPE	8 906	47 %	10 093	53 %	18 999	42 %
Second degré		12 483	48 %	13 291	52 %	25 774	58 %
	dont CAPEPS	1 215	39 %	1 880	61 %	3 095	7 %
	CAPEPS	8 857	47 %	10 109	53 %	18 966	42 %
	CAPET	529	60 %	360	40 %	889	2 %
	CAPLP	1 263	70 %	550	30 %	1 813	4 %
	CPE	619	61 %	392	39 %	1 011	2 %
Total		21 389	48 %	23 384	52 %	44 773	100 %

Source : DEPP-SISE

TABLEAU 8 – Origine scolaire des étudiants de première année inscrits en IUFM en 2007-2008 et inscrits à l'université en 2006-2007 (en %)

Formation d'origine	Concours préparés en IUFM en 2007-2008							Total
	Premier degré CRPE	Second degré					Total	
		CAPEPS	CAPEPS	CAPET	CAPLP	CPE		
Bac + 2 et moins dont :	2	1	0	3	2	4	1	1
1 ^{ère} et 2 ^{ème} années de licence	2	1	0	2	2	4	1	1
Bac + 3 ou + 4 dont :	95	75	96	79	84	89	79	86
3 ^{ème} année de licence (a)	81	33	72	50	61	58	41	58
1 ^{ère} année de master - Maîtrise	14	39	20	25	23	30	35	26
Bac + 5 et plus dont :	3	24	3	18	14	7	20	13
2 ^{ème} année de master	2	17	2	15	10	7	14	9
Préparations agrégation	0	6	1	1	2	0	5	3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : DEPP-SISE

(a) Y compris licences professionnelles

en langues). Parmi ces licences, les étudiants provenant d'une licence du secteur des sciences de l'éducation sont les plus nombreux (16 %). Les langues et littératures françaises (10 %), les langues et littératures étrangères (9 %), l'histoire et les STAPS (8 %) sont également bien représentées.

Dans le second degré, la part des étudiants de première année inscrits en licence et celle de ceux inscrits en première année de master ou d'une maîtrise sont proches (respectivement 41 % et 35 %). Une part non négligeable d'étudiants était inscrite en seconde année de master en 2006 (14 %) ou préparait l'agrégation (5 %).

Les seules préparations où les étudiants proviennent majoritairement de masters (39 % de masters 1 et 17 % de masters 2) et de préparations à l'agrégation (6 %) sont celles concernant les CAPES. La part des

licenciés est la plus forte (72 %) dans les préparations au CAPEPS. Elle est également importante dans celles des CAPET et des CAPLP (tableau 8). C'est dans ces deux préparations aux concours d'enseignement que les étudiants issus d'une licence professionnelle sont les plus nombreux.

Les spécialités des formations universitaires suivies par les étudiants l'année précédent leur entrée en IUFM sont, pour la plupart, liées à la discipline de compétence des concours du second degré préparés en IUFM. C'est le cas des STAPS (99 % d'entre eux proviennent d'une licence ou d'un master de STAPS). Huit étudiants sur dix préparant un CAPES de langues étaient inscrits dans une licence ou un master de langues. Il en est de même des étudiants qui préparent un CAPES de mathématiques ou un CAPES d'histoire.

Bernadette Rousseau, DEPP C1

Champ de l'étude

Les résultats proviennent du système d'information SISE que les IUFM ont intégré pour la première fois à la rentrée 1999 et qui recense l'ensemble des effectifs d'élèves, de stagiaires et de titulaires en formation initiale ou professionnalisante de longue durée. Le système d'information recense la totalité des inscrits en formation initiale et en formation professionnelle.

N'entrent dans le champ ni les auditeurs libres ni les stagiaires français et étrangers venant suivre des cycles de formation ou de perfectionnement d'une durée inférieure ou égale à l'année universitaire, sauf ceux décrits ci-dessus.

Le système d'information SISE-IUFM permet de repérer les emplois-jeunes (loi n° 97-940 du 16 octobre 1997) et depuis 2005 les assistants d'éducation (loi 2003-400 du 30 avril 2003) qui sont inscrits en IUFM pour préparer un concours d'enseignement.

Le système d'information SISE-IUFM permet aussi de repérer les bénéficiaires de dispenses de diplômes. Les concours de recrutement sont ouverts à tout titulaire d'une licence ou d'un diplôme de niveau au moins égal (bac + 3). Néanmoins, l'IUFM et les concours de recrutement sont ouverts sans condition de diplômes :

– aux mères de famille élevant ou ayant élevé au moins trois enfants (décret n° 81-317 du 7 avril 1981). Dans le cadre de la mise en conformité du droit français avec le droit communautaire et en respect notamment du principe de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi public, la loi du 26 juillet 2005 étend aux candidats de sexe masculin les dérogations accordées aux femmes notamment pour les conditions d'âge et de diplôme ;

– et aux sportifs de haut niveau (loi n° 84-610 du 16 juillet 1984) recensés pour l'année en cours.

Pour les CAPET et les CAPLP, les concours sont accessibles aux candidats justifiant de cinq années d'expérience professionnelle en qualité de cadre.

Enfin, pour le concours du CAPLP, dans les sections où il n'existe pas de licence, peuvent se présenter les candidats justifiant d'un bac + 2 et cinq ans d'expérience professionnelle, ou d'un bac professionnel et sept ans d'expérience professionnelle, d'un CAP ou d'un BEP et huit ans d'expérience professionnelle dans la discipline choisie.

L'intégration des IUFM

Les articles 43 et 45 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 (*Journal officiel* n° 96 du 24 avril 2005) redéfinissent la formation des maîtres dispensée dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Celle-ci répond désormais à un cahier des charges qui a été fixé par l'arrêté du 19 décembre 2006 (*Journal officiel* du 28 décembre 2006).

De plus, les trente et un IUFM seront progressivement intégrés dans les universités sous forme d'écoles internes régies par l'article L713-9 du Code de l'éducation.

Par décret n° 2006-1733 en date du 23 décembre 2006, les IUFM des académies d'Aix-Marseille et Versailles sont intégrés, depuis le 1^{er} janvier 2007, respectivement dans les universités d'Aix-Marseille et de Cergy-Pontoise.

Par décret n° 2007-250 en date du 26 février 2007, les IUFM des académies de Limoges, de Créteil et de Grenoble sont intégrés, depuis le 1^{er} mars 2007, respectivement dans les universités de Limoges, de Paris 12 et de Grenoble 1.

Par décret n° 2007-693 en date du 3 mai 2007, les IUFM des académies de Reims et de Lyon sont intégrés, depuis le 1^{er} juin 2007, respectivement dans les universités de Reims et de Lyon 1.

Par décret n° 2007-694 en date du 3 mai 2007, l'IUFM de l'académie de Nantes est intégré, depuis le 1^{er} juin 2007, dans l'université de Nantes.

Par décret n° 2007-1833 en date du 24 décembre 2007, les IUFM des académies d'Amiens, de Besançon, de Caen, de Nice, d'Orléans-Tours, de Poitiers, de Rennes, de la Réunion et de Rouen sont intégrés, depuis le 1^{er} janvier 2008, respectivement dans les universités d'Amiens, de Besançon, de Caen, de Nice, d'Orléans, de Poitiers, de Brest, de la Réunion et de Rouen.

Par décret n° 2007-1856 en date du 26 décembre 2007, l'IUFM de l'académie de Paris est intégré, depuis le 1^{er} janvier 2008, dans l'université de Paris 4.

Par décret n° 2007-1857 en date du 26 décembre 2007, l'IUFM de l'académie de Clermont-Ferrand est intégré, depuis le 1^{er} janvier 2008, dans l'université de Clermont-Ferrand 2.

Par décret n° 2007-1909 en date du 26 décembre 2007, l'IUFM de l'académie de Toulouse est intégré, depuis le 1^{er} janvier 2008, dans l'université de Toulouse 2.

Par décret n° 2007-1910 en date du 26 décembre 2007, l'IUFM de l'académie de Bordeaux est intégré, depuis le 1^{er} janvier 2008, dans l'université de Bordeaux 4.

Par décret n° 2007-1911 en date du 26 décembre 2007, l'IUFM de l'académie de Dijon est intégré, depuis le 1^{er} janvier 2008, dans l'université de Dijon.

Par décret n° 2007-1912 en date du 26 décembre 2007, l'IUFM de l'académie de Lille est intégré, depuis le 1^{er} janvier 2008, dans l'université d'Artois.

Par décret n° 2007-1913 en date du 26 décembre 2007, l'IUFM de l'académie de Montpellier est intégré, depuis le 1^{er} janvier 2008, dans l'université de Montpellier 2.

Par décret n° 2007-1914 en date du 26 décembre 2007, l'IUFM de l'académie de Nancy-Metz est intégré, depuis le 1^{er} janvier 2008, dans l'université de Nancy 1.